

## FORMATION AMIANTE SOUS SECTION 4

### OPÉRATEUR DE CHANTIER

#### Contexte :

- ♦ L'arrêté du 23 février 2012 définit les modalités de formations nécessaires auxquelles toute personne devra satisfaire pour intervenir, selon son niveau et sa mission, sur des matériaux amiantés.

#### Objectifs pédagogiques :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- obtenir l'attestation de compétences amiante niveau Opérateur
- définir, appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- sur la base des résultats de l'évaluation des risques, établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, l'appliquer et le faire appliquer

#### Public concerné -

- ♦ Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire en vigueur dans son entreprise.

#### Prérequis

- ♦ Parler, lire et écrire le français
- ♦ Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales sans contreindication au port des EPI : Présentation par l'employeur, d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur (spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire)
- ♦ Etre âgé de 18 ans révolus

#### Accès des personnes en situation de handicap :

- Sur demande (contact de notre référent handicap).

#### Durée de la Formation :

- ♦ 2 jours, soit 14 heures de formation.



**Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir sa propre tenue de travail et les EPI de base adaptés à son activité (Chaussures de sécurité, casque, lunettes, gants...)**

## JOUR 1 MATIN

- ♦ Tour de table – évaluation orale des stagiaires
- ♦ dispositif réglementaire des formations de prévention des risques liés à l'amiante
- ♦ les risques : danger, risque, exposition, prévention
- ♦ amiante : propriétés, risque amiante, utilisations et substitutions de l'amiante

## JOUR 1 APRES-MIDI

- ♦ contexte réglementaire : code de la santé publique et code du travail
- ♦ le risque amiante : localiser le danger, évaluer le risque, concentration / exposition
- ♦ cas pratique 1 : évaluation du risque amiante
- ♦ le risque amiante : mesures de prévention

## JOUR 2 MATIN

- ♦ Tour de table
- ♦ dispositif réglementaire des formations de prévention des risques liés à l'amiante
- ♦ les risques : danger, risque, exposition, prévention
- ♦ amiante : propriétés, risque amiante, utilisations et substitutions de l'amiante

## JOUR 2 APRES-MIDI

- ♦ contexte réglementaire : code de la santé publique et code du travail
- ♦ le risque amiante : localiser le danger, évaluer le risque, concentration / exposition
- ♦ cas pratique 1 : évaluation du risque amiante
- ♦ le risque amiante : mesures de prévention

### ⇒ Modalités d'évaluation des acquis :

- ♦ Contrôle de connaissance théorique sous forme QCM. Durée 20mn. Evaluation pratique en situation de 1 heure par stagiaire

### ⇒ Documents délivrés si réussite à l'évaluation :

- ♦ Attestation de compétence délivré au stagiaire si réussite aux évaluations théoriques et pratiques. Validité 3 ans